

point, forcément, les élus des fidèles. La presse catholique, en Bavière, est moins riche et moins influente qu'en d'autres pays allemands.

L'esprit public, depuis quelques années, échappe lentement à l'Eglise, et les mœurs aussi lui échapperaient-elles ? Certaines statistiques des naissances illégitimes tendraient à le prouver. Dans cette laïcisation de la vie publique, dont le socialisme profite, l'Etat bavarois a sa part de responsabilité ; depuis Mongolas, ministre au début du siècle, jusqu'à M. de Lutz, ministre hier, les hommes politiques de la Bavière ont lentement tari la sève catholique. C'est à l'instigation de ce royaume que fut inséré en 1872, dans la législation de l'empire, le fameux " paragraphe de la chaire," prélude du Kulturkampf. Le premier ministre de Bavière, chancelier actuel de l'empire, fut en 1869, le seul gouvernant en Europe qui rêva d'une ingérence des pouvoirs laïques dans les délibérations du concile. Les prêtres " vieux catholiques " hostiles à l'infaillibilité papale, furent maintenus par M. de Lutz, vingt ans durant, dans les paroisses catholiques dont ils étaient titulaires. La réunion à Munich d'un congrès catholique allemand fût, en 1890, quasiment prohibée. L'établissement catholique, en Bavière, est somptueusement installé ; mais dans cette installation il est comme calfeutré. On permet au clergé des œuvres de philanthropie, mais s'il se mêlait trop activement aux conflits sociaux, il risquerait d'être arrêté au nom de l'ordre public. On lui permet de se manifester par des processions et par des missions ; mais s'il s'abandonnait à certaines hardiesses de propagande, il risquerait d'être arrêté au nom de la paix religieuse. Au fond de ces églises bavaroises, où l'on ne refuse aucun luxe à Dieu, vous rencontreriez, surtout depuis le congrès catholique qui s'est réuni à Munich, en 1895, plus d'un prêtre tout enveloppé des vapeurs de l'encens, qui volontiers échangerait ce confort contre la liberté d'action du clergé rhénan.

31 juillet 1899.